

Don effectué à la mémoire de :

Décédé le :

Je soutiens la lutte contre tous les cancers menée par Gustave Roussy

Je préfère soutenir un projet en particulier : _____

Mon Don

Je fais un don par chèque à l'ordre de l'Institut Gustave Roussy
d'un montant de : €

Mes coordonnées

Civilité : _____ **DONDEC**

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Complément (bât., esc., n° boîte) : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Je souhaite recevoir de l'information par E-mail venant de GUSTAVE ROUSSY

L'article 38 de la loi "Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée" vous permet d'exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant en vous adressant à GUSTAVE ROUSSY au 114 rue Édouard-Vaillant 94805 VILLEJUIF CEDEX auprès du service donateurs. Vos coordonnées peuvent être communiquées à d'autres organismes sauf avis contraire de votre part en cochant la case ci-contre.

66 % du montant de vos dons sont déductibles de vos impôts sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable ou **75 %** du don de votre ISF dans le cadre de la loi Tépa. Un reçu fiscal vous sera adressé par GUSTAVE ROUSSY sous 15 jours.

Par exemple, avec 66 % de déduction fiscale :

Un don de 50 € ne vous coûte réellement que 17 € après déduction fiscale

Un don de 70 € ne vous coûte réellement que 23,80 € après déduction fiscale

Par exemple avec 75 % de déduction fiscale :

Un don de 100 € ne vous coûte réellement que 25 €

Par ce geste vous contribuez directement à la lutte contre le cancer
Merci de votre soutien



Pour toute question : 01 42 11 62 10 - donsetlegs@gustaveroussy.fr

GUSTAVE ROUSSY a reçu l'agrément "Don en confiance" délivré par le Comité de la charte. Cet agrément atteste de la transparence des procédures de collecte et de la bonne gestion des dons reçus.